

gDTC - Anomalie #2649

Suite à la suppression d'un paiement par CB récurrente, gDTC ne corrige pas la date de renouvellement

12/09/2017 15:04 - Isabella Vanni

Statut:	Résolu	Début:	12/09/2017
Priorité:	Élevée	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			
Description			
Fiche 10312			
gDTC a bien arrêté le prélèvement et recalculé le montant de la cotisation. Par contre, il n'a pas corrigé la date de renouvellement, il a juste détecté une incohérence.			